

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ARGAN DU 26 MARS 2026

- **Un plan de développement 2026 soutenu : 165 M€ d'investissements sécurisés**
- **Hausse du Dividende de 5 % (à 3,45 € par action) sur la base d'une excellente performance en 2025**
- **Approbation de toutes les résolutions soutenues par le Directoire et le Conseil de Surveillance**

L'assemblée générale mixte des actionnaires d'ARGAN s'est réunie le jeudi 26 mars 2026 dans les locaux du Hyatt Regency à Paris.

ARGAN confirme un plan de développement soutenu pour 2026 avec 165 M€ sécurisés à travers 8 projets

A l'occasion de l'Assemblée Générale tenue ce jeudi 26 mars 2026, ARGAN a confirmé un plan d'investissement soutenu pour l'exercice 2026 en ayant sécurisé 8 projets venant renforcer son patrimoine Premium, avec un rendement moyen de plus de 6 %¹.

Ces réussites, dans un contexte économique atone, traduisent la pertinence du modèle ARGAN notamment porté par AutOnom®, l'entrepôt qui produit sa propre énergie pour son autoconsommation, déployé pour l'ensemble des développements en visant une certification BREEAM Excellent depuis ceux initiés en 2025.

Hausse du dividende de +5 % (3,45 € par action) sur la base d'une excellente performance en 2025

A l'occasion de cette Assemblée Générale, le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire d'ARGAN ont notamment détaillé les excellents résultats d'ARGAN en 2025, dont :

- Un renforcement de la valorisation du patrimoine à 4,1 Md€ hors droits avec une croissance de 7 % de l'ANR EPRA NTA à 91,5 € par action (85,5 € à fin 2024)
- Une progression de 7 % des revenus locatifs à 212 M€ (198 M€ en 2024) ;
- Une hausse de 13 % du résultat récurrent part du Groupe à 155 M€ (137 M€ en 2024) ;
- La poursuite réussie de la politique de désendettement, comprenant une baisse de 2 points du ratio LTV EPRA à 41,1 % (43,1 % en 2024).

Sur la base de ces très bons résultats, un dividende de 3,45 € par action (résolution n°4) a été proposé aux actionnaires d'ARGAN qui l'ont approuvé.

¹ Pour davantage d'informations concernant les projets de 2026, se référer au communiqué de presse du 22 janvier 2026.

À cette date, le nombre total d'actions existantes s'élève à 25 766 939 pour un nombre total de droits de vote de 25 750 579. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ayant valablement donné procuration au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 21 365 665 actions et autant de droits de vote, soit 82,98 % du total.

Approbation de l'ensemble des résolutions soutenues par le Directoire et le Conseil de Surveillance d'ARGAN

L'assemblée générale mixte des actionnaires a approuvé l'ensemble des résolutions soutenues par le Conseil de Surveillance et le Directoire, comprenant :

- La résolution n°4 prévoyant **la distribution, exclusivement en numéraire, d'un dividende de 3,45 €/action dont le détachement se fera le 31 mars 2026 et la mise en paiement le 2 avril 2026 ;**
- Les résolutions relatives aux **éléments de la politique de rémunération ex-ante 2026 et ex-post 2025 des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;**
- La résolution n°17 ratifiant la **nomination provisoire et le renouvellement du mandat de Laurence Batlle en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;**
- La résolution n°18 concernant **le renouvellement du mandat d'Eric Donnet en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;** et
- La résolution n°19 concernant la **nomination de Jean-Claude Le Lan Junior en qualité de censeur du Conseil de Surveillance.**

Les équipes dirigeantes d'Argan se félicitent de l'approbation des résolutions, notamment exceptionnelles, qu'elles soutenaient, reflétant l'enrichissement des informations publiées dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 ainsi qu'un dialogue approfondi, mené en amont de l'Assemblée Générale, avec les investisseurs et les agences de conseil en vote (*proxy advisors*).

Fiscalité du dividende :

Concernant les actionnaires personnes physiques résidents de France, ce dividende de 3,45 € :

- Est prélevé sur les bénéfices exonérés de la SIIC et **n'est pas éligible à l'abattement de 40 %** visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts à hauteur de **2,13 €**,
Il est toutefois rappelé que, pour ces mêmes actionnaires et sauf situations particulières, ce dividende sera intégralement soumis au prélèvement forfaitaire unique au taux global de 31,4 % et ne sera assujéti au barème de l'impôt sur le revenu, sans application de l'abattement de 40 % précité, qu'en cas d'option formulée en ce sens par certains actionnaires au moment de la souscription de leur déclaration annuelle de revenus.
- Est constitutif d'un **remboursement d'apport** à hauteur de **1,32 €**.

L'intégralité du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mars 2026 sera disponible sur le site web de la société d'ici la fin de cette journée.

La rediffusion de l'Assemblée Générale 2026 est disponible sur le site [argan.fr](https://argan.engagestream.euronext.com/assemblee_generale_2026), par le lien suivant :

https://argan.engagestream.euronext.com/assemblee_generale_2026

Calendrier financier 2026 *(Diffusion du communiqué de presse après bourse)*

- 1^{er} avril : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026
- 1^{er} juillet : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2026
- 23 juillet : Résultats semestriels 2026
- 1^{er} octobre : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2026

Calendrier financier 2027 *(Diffusion du communiqué de presse après bourse)*

- 4 janvier : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2026
- 21 janvier : Résultats annuels 2026
- 25 mars : Assemblée Générale 2027

À propos d'ARGAN

ARGAN est l'unique foncière française de DEVELOPPEMENT & LOCATION D'ENTREPOTS PREMIUM cotée sur Euronext et leader sur son marché. S'appuyant sur une approche unique centrée sur le client-locataire, **ARGAN** construit des entrepôts PREMIUM pré-loués et labellisés **AutOnom**[®] (qui produisent leur propre énergie pour leur autoconsommation), pour de grandes signatures et les accompagne sur l'ensemble des phases du développement et de la gestion locative. Au 31 décembre 2025, **ARGAN** représente un patrimoine de 3,8 millions de m², avec plus de cent entrepôts implantés en France métropolitaine exclusivement, valorisé 4,1 milliards d'euros pour un revenu locatif annuel de plus de 214 millions d'euros (revenus locatifs annualisés du patrimoine livré au 31/12/2025).

La rentabilité, la dette maîtrisée et la durabilité, sont au cœur de l'ADN d'**ARGAN**. La solidité financière du modèle du Groupe se traduit notamment par une notation Investment Grade (BBB- avec perspective stable) auprès de Standard & Poor's. **ARGAN** déploie, par ailleurs, une politique ESG volontaire et ouverte sur l'ensemble de ses parties prenantes, dont les avancées sont régulièrement reconnues par des organismes tiers tels que GRESB (83/100), Sustainalytics (risque extra-financier faible), Ethifinance (médaille d'or) ou encore Ecovadis (médaille d'argent – top 15 % des entreprises).

Société d'investissement immobilier cotée (SIIC) française, **ARGAN** est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 – ARG) et fait partie des indices Euronext SBF 120, CAC All-Share, EPRA Europe et IEIF SIIC France.

ARG
LISTED
EURONEXT

www.argan.fr



Francis Albertinelli – Directeur Financier
Aymar de Germay – Secrétaire général
Samy Bensaid – Chargé des Relations Investisseurs
Tél : 01 47 47 47 40
E-mail : contact@argan.fr

CDR
GRAYLING

Marlène Brisset – Relations presse
Tél : 06 59 42 29 35
E-mail : argan@cdrconsultancy.com